

Municipalité de Péry-La Heutte

Fin de l'alerte –

L'eau peut à nouveau être consommée normalement

Pollution de l'eau potable annoncée le 02.12.2020 Fin de l'alerte

L'eau potable de Péry-La Heutte est à nouveau de qualité irréprochable et peut être consommée sans crainte.

La pollution est survenue suite à un problème technique avec une pompe de chlorage. Le problème est en voie d'être résolu et ne devrait plus pouvoir se produire à l'avenir.

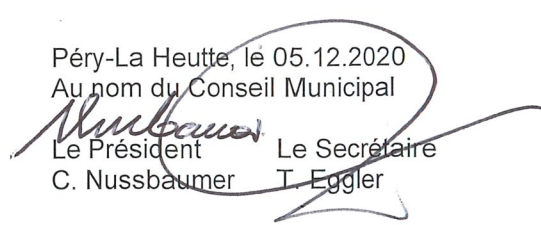
Les analyses des échantillons prélevés le 03.12.2020, après avoir pris toutes les mesures nécessaires, attestent que l'eau potable du réseau communal est à nouveau de qualité irréprochable. Nous vous prions cependant de prendre les dispositions suivantes avant de réutiliser l'eau du robinet :

- Bien rincer (purger) toutes les conduites de la maison (eau chaude et froide) pendant 5 minutes. Le rinçage des conduites intérieures est très important, il permet d'exclure toute possibilité de recontamination du réseau.
- Augmenter la température du chauffe-eau à 60 °C ou plus pendant 24 heures, ou le vider et le remplir.
- Si vous avez un filtre sur votre installation ou des appareils de traitement ultérieur de l'eau potable, p.ex. des installations d'adoucissement, ils doivent être soigneusement entretenus et éventuellement remplacés afin d'éviter tout risque de recontamination du réseau de distribution. En cas de doute, adressez-vous à un professionnel.

Il est possible que vous perceviez encore une faible odeur ou un léger goût de chlore. Sa teneur est toutefois conforme à la législation sur les denrées alimentaires et ne présente aucun danger pour la santé.

Nous sommes désolés des ennuis causés par cette pollution et remercions la population pour sa compréhension et la confiance accordée.

Péry-La Heutte, le 05.12.2020
Au nom du Conseil Municipal


Le Président

C. Nussbaumer

Le Secrétaire

T. Egger